

L'Anse-Saint-Jean, le 13 janvier 2020.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 13 janvier 2020 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :
Monsieur Anicet Gagné
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

001-2020
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

002-2020
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture et adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 2 décembre 2019
 - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tenue à 18 h 30
 - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tenue à 19 h 00
4. **Lecture et adoption des comptes du mois**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de décembre 2019
5. **Renouvellement des petites caisses**
6. **Lecture de la correspondance**
 - 6.1 Petit-Saguenay – Remerciement pour notre contribution au succès des fêtes du 100^e anniversaire
7. **Administration**
 - 7.1 Renouvellement d'adhésion à Culture Saguenay – Lac-Saint-Jean
 - 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 20-366 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarification pour le budget de l'année 2020
 - 7.3 Offre d'achat de terrain # 10 secteur Mont-Édouard - Entreprise Lauréat Gagné inc.

- 7.4 Participation financière 2020 de la municipalité au Transport adapté du Fjord inc. pour l'année 2020
- 7.5 Contribution Croix-Rouge canadienne Québec – Entente Services aux sinistrés
- 7.6 Ministère de la Sécurité publique – facturation de la Sûreté du Québec année 2020
- 7.7 Office d'habitation Saguenay – Le Fjord – État de la contribution municipale
- 7.8 Appui au maintien de l'actuel système de distribution du publisac
- 7.9 Demande d'emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 19-365
- 7.10 Modification à la résolution # 049-2019- RREMQ – Volet à cotisation déterminée
- 7.11 Approbation de la programmation des travaux de la TECQ révisée (2014-2018)
- 7.12 Offre de service outils de gestion documentaire et tri de documents
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Demande de branchement au réseau d'eau potable – Monsieur Patrick Houde
- 8.2 Installation de deux débitmètres sur le réseau d'aqueduc
- 9 Urbanisme**
- 10. Sécurité publique**
- 10.1 Entente intermunicipale d'entraide en mesure d'urgence
- 11. Loisir, Culture, Tourisme et vie communautaire**
- 11.1 Désignation d'une personne sur le comité nouveaux arrivants / immigration de la MRC
- 11.2 Festival musical Grande Ourse – Troisième édition
- 11.3 Animation auprès des jeunes – Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. – pêche blanche
- 11.4 Regroupement Loisirs et Sports Saguenay – Lac-Saint-Jean – demande d'aide financière dans le programme du développement du plein-air (2020-2021)
- 11.5 Présentation et acceptation des prévisions budgétaires 2020 du Camping de L'Anse inc.
- 12. Varia**
- 13. Rapport des comités et informations**
- 14. Période de questions**
- 15. Fermeture de la séance**

003-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019.

004-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 TENUE À 18 H 30

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tenue à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tenue à 18 h 30.

005-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 TENUE À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tenue à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tenue à 19 h 00.

006-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2019 au montant de 81 193.94\$ et des paiements directs au montant de 2 097.06\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

PETIT-SAGUENAY - REMERCIEMENT POUR NOTRE CONTRIBUTION AU SUCCÈS DES FÊTES DU 100E ANNIVERSAIRE

La municipalité de Petit-Saguenay nous a transmis une lettre de remerciement pour notre contribution dans leur fête du 100^e anniversaire qui s'est déroulée durant l'année 2019.

007-2020

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CULTURE SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay - Lac-Saint-Jean au montant de 100.00 \$ pour l'année 2020.

008-2020

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 20-366
CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES
GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET
TARIFICATION POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2020

Avis de motion est donné par monsieur Richard Perron que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera adopté le règlement # 20-366 sur l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2020.

Monsieur Richard Perron présente et dépose le projet de règlement # 20-366, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

009-2020

OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN # 10 SECTEUR MONT-ÉDOUARD -
ENTREPRISE LAURÉAT GAGNÉ INC.

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat de l'entreprise Lauréat Gagné inc pour le terrain # 10 (lot 58-1-5-6, rang 1, Canton St-Jean, lot 10-56, Canton Ducreux) dans le développement du Mont-Édouard au montant de 8 000 \$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents relatifs à cette transaction

010-2020

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020 DE LA MUNICIPALITÉ AU TRANSPORT
ADAPTÉ DU FJORD INC. POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la quote-part pour 2020 au montant de 18 221.28 \$ pour le transport adapté et de 4 000 \$ pour le transport collectif.

011-2020

CONTRIBUTION CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC - ENTENTE
SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une participation financière au montant de 207.23 \$ concernant l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne Québec.

012-2020

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC ANNÉE 2020

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 132 046 \$ payable en deux versements égaux, soit le 30 juin et le 31 octobre 2020.

013-2020

OFFICE D'HABITATION SAGUENAY - LE FJORD - ÉTAT DE LA CONTRIBUTION
MUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 14 941.00 \$ concernant l'ajustement de la contribution financière municipale pour les années 2016 à 2019.

014-2020

APPUI AU MAINTIEN DE L'ACTUEL SYSTÈME DE DISTRIBUTION DU PUBLISAC

CONSIDÉRANT QUE le papier utilisé pour l'impression des circulaires et des hebdomadaires régionaux est fabriqué à partir d'une ressource renouvelable, recyclable et écologique, à savoir le bois;

CONSIDÉRANT QUE de nos jours, sauf exception, aucun arbre n'est coupé pour la stricte fabrication du papier au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la fibre utilisée aujourd'hui pour la fabrication du papier provient plutôt essentiellement de résidus issus du processus de fabrication du bois de construction (copeaux de bois). Dans le passé ces résidus devaient être enfouis ou brûlés. Aujourd'hui, ces résidus sont ainsi valorisés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des copeaux de bois constitue une part très importante des revenus de la centaine d'usines de sciages existantes au Québec et qu'il serait impossible de maintenir les activités de ces usines sans la fabrication de papier;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication du papier soutient l'économie de plus de 225 collectivités dépendantes de l'industrie forestière au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance économique de l'industrie des pâtes et papiers dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui génère à elle seule plusieurs milliers de bons emplois bien rémunérés;

CONSIDÉRANT QUE le Publisac est entièrement constitué à l'aide de matériaux recyclés et recyclables et que les produits utilisés pour en faire son contenu proviennent en grande partie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'une sévère diminution de la production du Publisac aurait un impact direct sur la demande en produits de pâtes et papiers, notamment en provenance de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et aurait une incidence directe sur les emplois y étant liés;

CONSIDÉRANT QUE le producteur de Publisac offre la possibilité aux citoyens ne désirant pas le recevoir la possibilité de l'en informer et ainsi de se soustraire des ondes de distribution;

CONSIDÉRANT QUE le Publisac est le seul véhicule de distribution pour de nombreux médias locaux écrits qui contribuent à la vie démocratique en informant les citoyens sur les enjeux et réalités locaux;

CONSIDÉRANT l'actuelle crise des médias écrits, qui met en lumière l'importance et la fragilité de l'information locale écrite;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante de la population défavorisée utilise le contenu publicitaire du Publisac sur une base régulière afin de combler ses besoins;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à la majorité des conseillers d'appuyer le maintien de l'actuel système de distribution du Publisac à titre de vecteur économique respectueux de l'environnement, de diffuseur médiatique local de première importance et d'acteur socioéconomique essentiel pour les populations défavorisées.

Monsieur Anicet Gagné enregistre sa dissidence.

015-2020

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 19-365

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 19-365 décrétant un emprunt de 245 000 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra par résolution effectuer certaines dépenses de ce règlement et aura besoin de liquidité pour ces dépenses avant de financer la totalité du règlement;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en attendant le financement dudit règlement, la municipalité procède à un emprunt temporaire au montant de 245 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins La Baie - Bas-Saguenay et que le maire, ainsi que le directeur général sont autorisés à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cet emprunt.

016-2020

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 049-2019 - RREMQ - VOLET À COTISATION DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QU'une vérification de notre dossier a été effectuée pour l'année 2019 par Aon et qu'une erreur s'est glissée à la résolution 049-2019;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur concerne le taux de cotisation de l'employeur;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le taux de cotisation du volet à cotisation déterminée de l'employeur « 0.335 % » pour le taux de « 0.465 % » pour l'année 2019.

017-2020

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ RÉVISÉE (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers QUE

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de

- l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
 - la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
 - la Municipalité atteste, par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au 31 décembre 2019.

018-2020

OFFRE DE SERVICE OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE ET TRI DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des documents demandant une gestion particulière et spécifique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des obligations concernant la Loi sur les archives;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents actifs et semi-actifs;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean pour la gestion documentaire et le tri de documents au montant de 5 323 \$ plus taxes plus les frais de déplacements et d'autoriser le directeur général à signer cette entente.

019-2020

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE - MONSIEUR PATRICK HOUDE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement au réseau d'eau potable de la municipalité de la future propriété qui sera construit sur le lot 52A-1, Rang 1, Canton Saint-Jean selon le règlement 15-322. Ce branchement est conditionnel à ce que le tuyau et les travaux se situent à l'extérieur de l'emprise de la rue.

020-2020

INSTALLATION DE DEUX DÉBITMÈTRES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'économie d'eau potable fait partie des stratégies de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les débitmètres permettront d'assurer une surveillance accrue des fuites d'eau potable sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE les débitmètres permettront d'avoir un meilleur suivi des quantités d'eau potable consommées par secteur;

CONSIDÉRANT QUE les débitmètres doivent être installés par de la main-d'œuvre qualifiée en tuyauterie;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'installation de deux débitmètres à la compagnie Groupe PSG au montant de 5 710.00 \$ plus taxes.

021-2020

ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN MESURES D'URGENCE
(SÉCURITÉ CIVILE)

ATTENDU QUE l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S02-3,) prévoit que toute municipalité locale doit s'assurer que des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre soient en vigueur sur son territoire et consignés dans un plan de sécurité civile (PSC);

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC ont ou sont sur le point d'adopter leur plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE les Organismes participants ont le désir d'organiser les mesures d'urgence et de se doter d'une structure et d'un plan permettant d'assurer la coordination des interventions ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre et d'être soutenus par une autre municipalité du territoire;

ATTENDU QUE les Organismes participants souhaitent s'entendre afin d'établir une méthode d'entraide mutuelle de manière à pouvoir s'assister en cas de sinistre sur l'un ou l'autre de leur territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des Organismes participants qu'une telle entente d'entraide soit conclue, et ce, dans le respect de l'autonomie locale de la municipalité et des responsabilités légales en mesures d'urgence;

ATTENDU QUE les Organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et 569 et du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) pour ainsi conclure une Entente intermunicipale en mesures d'urgence;

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance de l'entente et en accepte le contenu;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente intermunicipale et autorise le directeur général, monsieur Jonathan Desbiens, à signer cette entente.

022-2020

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE SUR LE COMITÉ NOUVEAUX ARRIVANTS /
IMMIGRATION DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay travaille à mettre en place une stratégie territoriale d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'action 2019-2020 découlant du programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration du Québec a été adopté en octobre 2019 et recommande aux municipalités de la MRC de désigner une personne pour la formation d'un comité responsable du volet Nouveaux arrivants/Immigration;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la coordonnatrice du centre communautaire la Petite École à faire partie du comité du volet Nouveaux arrivants/Immigration de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

023-2020

FESTIVAL MUSICAL GRANDE OURSE - TROISIÈME ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte et le bilan de la deuxième édition avec les Productions Hakim ont été reçus et jugés conformes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se trouve satisfaite des services reçus de Production Hakim et désire poursuivre sa collaboration pour une troisième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE la troisième édition du Festival Grande Ourse est prévue pour les 19 et 20 juin 2020;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'administration à négocier et préparer l'ébauche d'un protocole d'entente avec Production Hakim en regard de la troisième édition du Festival Grande Ourse.

024-2020

ANIMATION AUPRÈS DES JEUNES - ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN INC. - PÊCHE BLANCHE

CONSIDÉRANT l'opportunité de valoriser la pêche blanche sur le Fjord du Saguenay à L'Anse-Saint-Jean comme activité hivernale auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean désire contribuer à l'essor du tourisme hivernal et participer à une offre complémentaire d'activité récréotouristique sportive et de découverte auprès de la relève;

CONSIDÉRANT l'appel de projet auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire auprès de la MRC du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'initiation auprès des jeunes en lien avec la valorisation de la pêche blanche notamment dans le développement récréotouristique et de l'écotourisme est recevable auprès dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement de l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean Inc. dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – projet local auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser le projet – Animation auprès des jeunes – initiation à la pêche blanche auprès de la relève jusqu'à concurrence de 5 200 \$;

ET QUE l'on s'assure des consignes de sécurité et d'épaisseur de la glace lors de la pêche hivernale sur le Fjord-du-Saguenay.

025-2020

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DU PLEIN-AIR (2020-2021)

CONSIDÉRANT l'opportunité d'engager et effectuer la mise à niveau, l'amélioration et l'aménagement légers des sentiers pédestres et cyclables existants sur le périmètre de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'engagement actuel du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre de la réalisation du projet corridor pédestre du belvédère du Mille et les sentiers multifonctionnels du Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une démarche de financement auprès du Directeur au développement dans le cadre du programme d'aide financière – développement du plein air 2020-2021 du Regroupement des loisirs et sports Saguenay Lac-Saint-Jean d'un montant maximal de 4 000 \$.

026-2020

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DU CAMPING DE L'ANSE INC.

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2020 du Camping de L'Anse où l'on y présente les revenus pour 224 225.00 \$ et des dépenses pour 244 225.00 \$.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault informe la population des heures d'ouverture du dépôt sec soit le vendredi de 12 h à 16 h et le samedi de 9 h à 12 h.

La municipalité a placé des affiches de non-stationnement au bout des rues où la déneigeuse doit se virer. Monsieur Boudreault invite la population à respecter ses affiches de non-stationnement. Une sanction pourra être émise en cas de non-respect.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault, informe la population que le transport adapté a reçu leur nouveau véhicule qui a une capacité de 10 places assises et de deux fauteuils.

Madame Chloé Bonnette

Madame Bonnette invite la population à la consultation de la politique MADA qui se tiendra le 5 février à la salle la Rassembleuse.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe qu'il y aura prise de mesure de glace et c'est à ce moment que la décision sera prise si les cabanes embarqueront sur le Saguenay.

027-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 41.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».